

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **55 (1982)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

habitation

Revue de Suisse romande pour le logement, l'architecture, l'urbanisme, l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement.

Notre couverture:

Lors de l'assemblée annuelle de la section romande de l'USAL, visite du quartier des Pugessies à Yverdon.

Edition

section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, avenue de Rumine 2, 1005 Lausanne

Bureau de la section romande

Bernard Vouga, architecte, Lausanne, président

René Gay, Genève, vice-président

Fernand Hermenjat, Lausanne, secrétaire

Adriano Rizzetto, Lausanne, caissier

Rédaction

Pierre-Etienne Monot, architecte EPF-L, chargé de cours à l'EAUG, rue de la Barre 14, 1005 Lausanne, tél. (021) 22 62 73

Comité de rédaction

Président: B. Vouga.

Membres: MM. G. Barbey, R. Gay, P. Gilliland, A. Jaquet.

Administration et publicité

Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Chèques postaux 10-6622

Tél. (021) 20 41 41

Diffusion

La revue HABITATION est l'organe officiel des sociétés coopératives d'habitation affiliées à l'USAL Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, du Groupe de Suisse occidentale et du Groupe du Valais, de l'ASPAN (Association suisse pour le plan d'aménagement national), de la FAS (Sections romande et genevoise de la Fédération des architectes suisses)

Abonnements

Suisse: Fr. 27.50 par an. Etranger:

Fr. 40.—. Prix du présent numéro:

Fr. 3.40. Chèques postaux 10-6622

Taux d'intérêt et logement

Tel était le titre du très brillant exposé de M. André Gavillet, ancien conseiller d'Etat vaudois. Bâti à partir de simples notes, il n'est pas encore disponible sous forme écrite, mais peut-être aurons-nous la possibilité d'y revenir dans un numéro d'automne; nous le souhaitons vivement.

Très schématiquement résumé, l'exposé de M. Gavillet s'articulait autour de l'argumentation suivante: contrairement à la thèse des milieux financiers et bancaires, qui veut que l'argent soit en lui-même une marchandise, soumise aux lois du marché, régie par l'offre et la demande, et par leurs variations rapides, on peut soutenir la thèse que la masse hypothécaire doit échapper aux lois de l'offre et de la demande, pour, à certaines conditions, assurer une stabilité dans le marché du logement, ainsi d'ailleurs que dans le domaine agricole.

Les banques ont justifié les récentes hausses des taux d'intérêts hypothécaires notamment par la nécessité de stimuler l'épargne individuelle. Or, sur l'ensemble de l'épargne globale de la nation, qui est restée constante, on constate qu'entre l'épargne privée et l'épargne forcée que représentent les assurances sociales (deuxième pilier), le Suisse épargne autant qu'avant: la diminution réelle de l'épargne individuelle est compensée par l'accroissement de l'épargne forcée des assurances sociales.

La loi fédérale sur le deuxième pilier va accroître la capitalisation (au détriment d'ailleurs du principe de la répartition), et les capitaux ainsi engrangés vont représenter plus de 200 milliards de francs d'ici à la fin du siècle. Il y aura là des ressources gigantesques pour financer une politique avisée de construction de logements. Pour les caisses de retraite, la stabilité et la sécurité de leurs placements sont de première importance. Une partie de leurs avoirs (environ 30%) pourra donc être investie dans le logement à un taux relativement bas (de 4 à 4 ½ %), suffisant pour assurer le paiement des prestations sous forme de rentes.

Mais le temps presse, et il ne faudrait pas que les capitaux gigantesques des assurances sociales soient accaparés par les banques commerciales, qui sont en train de préparer des fonds de placement ad hoc, lesquels seront sans doute gérés en fonction de la recherche du profit maximal.

Il faut donc que pouvoirs publics, banques, assurances sociales et promoteurs de logements — en particulier de logements à but non lucratif — se concertent pour définir une politique nouvelle de construction de logements, qui serve l'intérêt général. Il faut aussi que les salariés, qui sont en fait les payeurs, au travers de leurs cotisations à des caisses de pension, aient leur mot à dire dans l'affectation des capitaux des assurances sociales. La loi sur le deuxième pilier donne une base légale à ce contrôle par les représentants des salariés. Il faudra savoir refuser peut-être des placements avantageux sur le marché mondial, pour se concentrer sur le secteur du logement.

Le rédacteur.

Sommaire N° 7/8

Union suisse pour l'amélioration du logement, section romande: assemblée annuelle du 8 mai, à Yverdon

— Procès-verbal	3
— Rapport du comité	4
— Rapport du rédacteur d' <i>Habitation</i>	10
— Taux d'intérêt et logement, résumé de l'exposé de M. André Gavillet: voir en page de sommaire	1
Renseignements techniques et commerciaux	13